Département de l'Eure
Arrondissement des Andelys
Commune de Guiseniers

Guiseniers, le 22 octobre 2026

REMBOURSEMENT CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE 2026/2027

Chères familles,

Pour rappel, il a été voté pour l'année scolaire 2026/2027 le remboursement de la carte de transport à hauteur de 60 € par carte et par enfant pour les enfants de maternelle et primaire de la commune de Guiseniers.

Pour bénéficier de ce remboursement, merci de déposer à la Mairie de Guiseniers la copie de votre facture ainsi qu'un RIB.

AVANT le 31décembre 2026

Toutes demandes après cette date ne seront pas prises en compte.

Merci de votre compréhension